

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

221<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

### 1. Actualisation de la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 (p. 4079)

#### DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 4079)

#### Article 1<sup>er</sup> et rapport annexé (suite) (p. 4079)

Amendement n° 362

Sous-amendement n° 765

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants

Amendements n°s 376, 377, 582, 542

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Amendements n°s 625, 379, 546, 752, 527

Sous-amendement n° 755

Amendements n°s 380, 668, 285, 669, 666, 55

M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Amendements n°s 89 rectifié, 90, 108, 148, 115, 97, 120, 375, 117, 118 rectifié, 122, 144

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4095)

Amendements n°s 283, 390, 676, 749 rectifié, 579 rectifié

*Rappel au règlement* (p. 4097)

M. Aurélien Saintoul

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4098)

Article 1<sup>er</sup>  
et rapport annexé  
(suite) (p. 4098)

Amendements n°s 711, 621, 286

### 2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4101)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

### vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

1

## ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n<sup>os</sup> 2630, 2695 rectifié).

### DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

**M. le président.** Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles, s'arrêtant à l'amendement n<sup>o</sup> 362 à l'article 1<sup>er</sup> et au rapport annexé. Je vous rappelle qu'un scrutin public a été annoncé sur cet amendement.

### Article 1<sup>er</sup> et rapport annexé *(suite)*

**M. le président.** La parole est à Mme Constance de Pélichy, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 362, qui fait l'objet d'un sous-amendement.

**Mme Constance de Pélichy.** Quand il s'agit de défense, la souveraineté constitue un enjeu crucial. On l'entend pour notre industrie, on la défend s'agissant de la sous-traitance, particulièrement dans ce texte, mais on l'oublie parfois pour les fonctions externalisées.

Lorsque j'entends que certains de nos grands groupes de l'industrie de défense font appel à des entreprises d'intérim américaines ou à des courtiers en assurance anglo-saxons, je m'interroge sur notre souveraineté. À travers l'intérim, à travers l'assurance, à travers d'autres fonctions externalisées, nous donnons à ces entreprises – et donc à leur pays – certaines informations particulièrement sensibles, alors que

l'actualité géopolitique nous oblige à la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle je propose cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Danielle Brulebois, pour soutenir le sous-amendement n<sup>o</sup> 765.

**Mme Danielle Brulebois.** Ce sous-amendement d'appel vise à alerter sur la nécessité d'aider les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) ainsi que les entreprises de taille intermédiaire (ETI) à accéder aux grands programmes de défense. Il souligne la complexité et la durée des procédures d'habilitation, mais aussi la difficulté d'accéder à la sous-traitance, en particulier pour les rangs inférieurs, car les grands maîtres d'œuvre sont libres de choisir leurs sous-traitants.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.** L'amendement a le mérite de rappeler certains éléments essentiels pour notre base industrielle et technologique de défense (BITD), et de mentionner des points ignorés par d'autres amendements, notamment la vision d'ensemble liée à la revue nationale stratégique (RNS), qui constitue l'une de nos boussoles. Avis favorable donc, et je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée pour le sous-amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des armées et des anciens combattants, pour donner l'avis du Gouvernement.

**Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants.** Nous en avons déjà discuté en commission. Cet amendement traduit des objectifs intéressants, légitimes et partagés en matière de souveraineté industrielle et de sécurité des approvisionnements. Je m'en remets donc à la sagesse de l'Assemblée.

S'agissant du sous-amendement, nous avons évoqué ce sujet, qui concerne les PME et ETI françaises, cet après-midi. Je le répète, la direction générale de l'armement (DGA) se montre particulièrement vigilante quant à la notion de ruissellement. C'est tellement vrai qu'elle a mis en place un plan en faveur des ETI, PME et start-ups (Peps), qui vise à vérifier chaque année la façon dont ces entreprises sont associées à ses programmes. C'est pourquoi je suis défavorable au sous-amendement.

*(Le sous-amendement n<sup>o</sup> 765 est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n<sup>o</sup> 362, tel qu'il a été sous-amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	69
Nombre de suffrages exprimés .....	64
Majorité absolue .....	33
Pour l'adoption .....	63
contre .....	1

(L'amendement n° 362, sous-amendé, est adopté.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.)

**M. le président.** Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n° 376 et 377, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur les amendements n° 582 et 542, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir les amendements n° 376 et 377, qui peuvent être soumis à une discussion commune.

**M. Aurélien Saintoul.** J'imagine que tout le monde connaît l'entreprise Palantir. Je me permets néanmoins de préciser qu'il s'agit d'une entreprise américaine – et pas n'importe laquelle, puisqu'elle a été créée grâce au concours d'In-Q-Tel, fonds d'investissement de l'Agence centrale de renseignement (CIA). Cette entreprise – disons de la tech, pour parler la langue macroniste – gère des traitements de données de très grande ampleur, ceux d'à peu près tous les services de renseignement des États-Unis. Ces dernières années, son cofondateur, Peter Thiel, allemand, a largement fait connaître ses vues sur la démocratie en expliquant qu'il partageait globalement la vision d'Elon Musk : la défense des libertés pourrait, et devrait même, s'affranchir du cadre démocratique.

Or cette entreprise fournit dorénavant aussi l'Otan, à travers le programme Maven. On en a parlé dans le cadre de la guerre en Iran puisque ce logiciel a fourni à l'armée américaine les informations lui permettant d'identifier les cibles. Ce logiciel et donc ce prestataire – Palantir – sont donc désormais présents au sein de l'Otan. Cela crée une dépendance qui n'est pas tenable dans la durée. Si nous prenons l'habitude de transmettre nos données, nous aurons un problème de souveraineté et de fiabilité. Si nous prenons l'habitude d'utiliser ce logiciel, qui sert au commandement et contrôle (C2), nous ne saurons plus mener des opérations sans l'aval des États-Unis, puisque chacun sait ici que ces derniers, s'ils ne valident pas la stratégie de tel ou tel pays, se donnent le droit de couper n'importe quel service informatique.

C'est pour sortir de cette dépendance que nous vous proposons l'amendement n° 376 – ou, en tout cas, pour nous donner l'objectif d'en sortir, car je suis conscient que l'adoption d'un amendement n'y suffira pas. Nous vous proposons d'inscrire dans le texte l'objectif d'une sortie de la dépendance à Palantir, et en particulier au logiciel Maven.

Enfin, sujet connexe, Palantir fournit l'État français à travers un contrat avec la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), alors qu'à l'époque où il dirigeait cet organe, M. Nuñez expliquait lui-même qu'il fallait sortir de cette dépendance.

L'amendement n° 377 est un amendement de repli : rédigé dans le même esprit que le précédent, il ne précise pas de quelle entreprise il faut s'affranchir.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Il existe un principe du droit selon lequel la loi doit avoir une portée générale. Dans un texte législatif, on ne cite jamais une société en particulier. Même si nous partageons tous l'objectif de solutions nationales ou européennes, nous n'allons pas faire une entorse à ce principe. Mon avis est donc évidemment défavorable.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et le deuxième amendement ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Nous avons déjà adopté des amendements très bien rédigés évoquant la préférence nationale ou, à défaut, européenne. Vos demandes sont donc satisfaites et ces amendements, inutiles. Avis défavorable sur les deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Ces deux amendements soulèvent une question de fond mais je souhaite réaffirmer la volonté du ministère des armées de préserver notre souveraineté. Vous faisiez allusion à la DGSI ; la direction du renseignement militaire utilise un logiciel entièrement souverain pour traiter les données du renseignement dans un cadre national – Escrim.

Au-delà des systèmes purement nationaux, pour opérer en coalition, les armées s'appuient effectivement sur les normes Otan d'échanges. Mais le ministère des armées développe un système de commandement et de contrôle souverain, baptisé Arcadia, qui a pour objectif de respecter les normes Otan et devra donc être interopérable avec Maven. Sauf erreur de ma part, au moment où nous parlons, Maven n'est pas non plus totalement opérationnel.

Ainsi, je tiens à rassurer la représentation nationale : Arcadia permettra la conduite d'opérations autonomes, en souveraineté, tout en maintenant notre capacité d'action avec nos alliés. Avis défavorable sur ces deux amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul.

**M. Aurélien Saintoul.** Monsieur le rapporteur, vous évoquez le caractère général de la loi ; nous connaissons ce principe. Néanmoins, il n'est pas rare que certaines lois concernent directement des entreprises. Sans mobiliser toute l'histoire parlementaire, je pourrais évoquer n'importe quel projet ou proposition de loi de nationalisation – je pense notamment à celle soutenue à l'époque par Olivier Marleix, concernant Atos. Personne n'a pensé à lui opposer le principe que vous mobilisez.

Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. D'abord, nous pourrions au moins adopter l'amendement n° 377, de principe, qui répond donc à l'argument du rapporteur. Ensuite, le système Arcadia dont vous parlez est-il en mesure de fournir exactement le même service que Maven ? Sera-t-il disponible, le moment venu, pour être proposé à nos alliés ? Arcadia peut-il se substituer totalement à Maven ? Il y va de notre capacité à ne pas dépendre de ce dernier, y compris en coalition.

Je pars de votre hypothèse de travail, selon laquelle nous devons être une nation-cadre. Mais si nous devons l'être sous réserve de l'utilisation de Maven, alors nous ne le sommes pas, car vous savez très bien que les États-Unis prendront leurs décisions indépendamment de nos propres objectifs ou intérêts. C'est donc une bonne nouvelle si Arcadia existe et qu'il est compatible avec Maven, mais il faut surtout qu'il puisse s'y substituer.

**M. le président.** La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur.

**M. Sébastien Saint-Pasteur.** Je me permets ce qui s'apparente à un rappel au règlement sur la base de l'article 100, pour éviter d'allonger nos débats.

Le rapporteur estime que la loi ne peut viser spécifiquement un produit ou une technologie. Mais, en commission, nous avons accepté des amendements de ce type – je pense, par exemple, au moteur T-Rex, explicitement mentionné dans le texte examiné. Votre argument, monsieur le rapporteur, me semble d'autant moins pertinent que nous visons des solutions technologiques extrêmement sensibles. Je souhaite le rappeler pour la bonne compréhension de chacun. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)*

**M. Pierre Pribetich.** Bravo !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 376.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	118
Nombre de suffrages exprimés .....	118
Majorité absolue .....	60
Pour l'adoption .....	26
contre .....	92

*(L'amendement n° 376 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 377.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	118
Nombre de suffrages exprimés .....	111
Majorité absolue .....	56
Pour l'adoption .....	58
contre .....	53

*(L'amendement n° 377 est adopté.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. le président.** La parole est à M. Romain Tonussi, pour soutenir l'amendement n° 582.

**M. Romain Tonussi.** La défense n'est pas seulement une affaire de militaires. Nous savons à quel point la volonté de protéger notre patrie participe d'une destinée commune qui traverse l'ensemble de la société française. Engagement individuel sous l'uniforme évidemment, mais aussi volonté du corps politique, aventures industrielles ambitieuses et, surtout, innovations intellectuelles de rupture. Tous nos compétiteurs stratégiques, au premier rang desquels la Chine, jouent à fond la carte de la recherche fondamentale au service des technologies militaires.

Nous avons la chance de disposer, grâce à notre héritage historique, d'un vivier de chercheurs de grande qualité, en particulier dans le domaine des sciences appliquées. Pour que ce vivier soit orienté autant que nécessaire vers des secteurs intéressants notre défense, il est essentiel de renforcer encore davantage les liens avec les acteurs de la recherche.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** L'amendement est largement satisfait par l'article 58, qui prévoit d'utiliser toutes les ressources de la recherche, notamment en matière d'IA ou de quantique. C'est donc une demande de retrait ou un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Vous citez les acteurs devant participer à l'effort de défense en ce qui concerne la recherche fondamentale. Mais la plupart des technologies d'intérêt sont duales et procèdent d'une très forte coordination entre les activités civiles – qu'il s'agisse de l'enseignement et de la recherche ou de la direction générale des entreprises (DGE) – et l'activité militaire. C'est ce caractère trop restrictif de l'amendement qui me conduit à lui donner un avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 582.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	118
Nombre de suffrages exprimés .....	106
Majorité absolue .....	54
Pour l'adoption .....	39
contre .....	67

*(L'amendement n° 582 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 542.

**M. Julien Limongi.** Il vise à supprimer un alinéa du rapport annexé qui fait du retour d'expérience (Retex) d'Orion 2026 l'un des objectifs de l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM). Il faut arrêter de blablater dans un texte qui aurait dû être beaucoup plus ambitieux.

Je reviens ici sur nos échanges d'hier soir concernant les outre-mer, au sujet desquels vous avez abdiqué toute ambition : vous avez refusé de donner la priorité aux investissements dans les infrastructures aéroportuaires et portuaires comme vous avez refusé des investissements supplémentaires pour nos frégates, nos avions, et j'en passe. En revanche, vous vous arrêtez sur des points qui coulent de source, en l'occurrence le retour d'expérience d'Orion. Il est pourtant évident que les armées feront un Retex sur Orion, sans qu'il soit besoin de l'inscrire dans la loi de programmation militaire ; on l'a fait pour Orion 23, on le fera pour Orion 26.

Cela montre simplement que ce texte est un texte au rabais, qui manque d'ambition en matière de format des armées. Nous le regrettons vivement et proposons, avec cet amendement, d'en ôter au moins le redondant et le superflu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

**M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Le but d'un exercice, pour les armées, est d'en tirer tous les enseignements utiles grâce au retour d'expérience. C'est tout l'intérêt de la chose, et j'émettrai donc un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Depuis le début de nos échanges, en commission comme dans l'hémicycle, nous nous plaçons dans l'hypothèse d'un engagement majeur. C'est précisément sur cette hypothèse que se basait Orion, bâti sur une approche privilégiant l'interopérabilité. C'est ainsi que progressent les stratégies en matière de combat, d'où l'intérêt d'y faire allusion dans le rapport annexé. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 542.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	126
Nombre de suffrages exprimés .....	120
Majorité absolue .....	61
Pour l'adoption .....	51
contre .....	69

*(L'amendement n° 542 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 625 de M. Yannick Chenevard, rapporteur, est rédactionnel.

*(L'amendement n° 625, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour soutenir l'amendement n° 379.

**M. Arnaud Saint-Martin.** Il tend à souligner l'apport de l'exercice spatial SparteX et de ses Retex dans la préparation des armées françaises aux opérations sur les nouvelles frontières de l'humanité, en particulier dans l'espace, aujourd'hui exposé à la militarisation, à l'arsenalisation et au surdéploiement des capacités, notamment en orbite basse terrestre. Cela suscite évidemment beaucoup de questions, ne serait-ce qu'en matière de gestion, de trafic et de protection des infrastructures.

SparteX regroupe la quasi-totalité des unités du commandement de l'espace (CDE), dont le quartier général a été récemment inauguré à Toulouse. Il offre un cadre de formation et d'échange de bonnes pratiques, tout en permettant à la France de pérenniser sa maîtrise de l'ensemble des technologies spatiales, civiles et militaires. La sixième édition de SparteX, cette année, a entériné sa montée en puissance, avec la mobilisation de 200 personnes, de 12 pays et d'experts – notamment du Centre national d'études spatiales (Cnes) – qui ont participé à la mise en œuvre des scénarios avec des opérateurs privés.

Sans revenir en détail sur ces scénarios, je dirai simplement qu'ils étaient particulièrement convaincants eu égard au caractère menaçant des systèmes auxquels nos équipes étaient confrontées, sur lesquels elles devaient avoir prise et dont elles devaient se défendre.

Ce type de simulations produit des retours d'expérience en continu, qui s'accumulent et s'agrègent au fur et à mesure des éditions, jusqu'à la sixième, qui vient de se dérouler. J'ajoute que c'est un outil de communication très utile à destination des parlementaires – j'ai moi-même assisté à deux reprises au Retex avec les équipes. Enfin, ces exercices contribuent à la montée en puissance du CDE, qu'il faut encourager.

L'adoption de cet amendement enverrait un signal très favorable pour la poursuite de l'équipement de cette capacité et de sa mise en œuvre au sein de la base aérienne 101 « général Robert Aubinière ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Nous connaissons tous, au sein de la commission de la défense, l'expertise de M. Saint-Martin sur ces questions. Mais, dans son amendement, notre collègue parle de SparteX comme du volet spatial d'Orion. Malheureusement, ce n'est pas le cas, puisque SparteX existe depuis 2019. Cette mention erronée m'oblige à émettre un avis défavorable, même si je souscris totalement à vos arguments.

**M. Pierre Henriot.** Il fallait mieux bosser !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Vous avez vous-même précisé, monsieur le député, que nous en étions à la sixième édition de SparteX, qui est un exercice annuel. Cette récurrence est une vraie différence avec Orion, qui mobilise 15 000 personnes et n'a pas lieu tous les ans. Il s'agit d'un exercice spécifique adapté, à un moment donné, à un contexte particulier. Or, autant je conçois la nécessité d'expliquer combien il est important de tirer parti d'Orion, qui est un exercice exceptionnel, autant cela me semble moins nécessaire pour un exercice annuel, dont l'armée de l'air est familière. C'est la raison pour laquelle j'aurai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

**M. Arnaud Saint-Martin.** Baptisé à l'origine AsterX, l'exercice, pour des questions de droits d'auteur, a été rebaptisé SparteX. Il s'agit d'une simulation de guerre spatiale, et je ne comprends pas vraiment vos arguments, sachant que le Retex 2026 a déjà commencé, en vue de la préparation du SparteX 2027.

Nous parlons d'un contrepoint à Orion, dont il partage la dimension multichamps, multidomains et multi-actions, tous ces éléments s'intégrant les uns aux autres. L'inclure dans le texte valoriserait l'implication des forces qui s'organisent au sein du CDE et montent en puissance. Plus qu'un encouragement, cela enverrait le signal que la représentation nationale soutient cette force, éminemment critique pour la défense spatiale nationale.

S'il ne s'agit que de corriger la rédaction, on peut sous-amender l'amendement, mais je trouverais dommage qu'il ne soit pas adopté à cause de raisons qui ne me paraissent pas complètement convaincantes.

*(L'amendement n° 379 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Marie Récalde, pour soutenir l'amendement n° 546.

**Mme Marie Récalde.** Cet amendement de ma collègue Anna Pic vise à apporter une précision sur les enseignements que nous devons tirer d'Orion 2026. En effet, le retour d'expérience de cet exercice fait état de l'absence de récupération des données opérationnelles issues des systèmes autonomes. Or ces données constituent un actif stratégique pour l'entraînement des algorithmes, l'amélioration continue des systèmes et donc, *in fine*, la supériorité opérationnelle

permettant une décision autonome en zone contestée, comme en attestent les conflits actuels, en particulier le conflit ukrainien.

Nous proposons cet amendement d'appel pour engager une réflexion sur l'établissement d'un cadre normatif propre à la collecte, au traitement et à la valorisation souveraine des données – des activités qui impliquent des questions éthiques et juridiques, que cette réflexion devra explorer.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Une réflexion est en cours sur ce sujet, à laquelle participent notamment les industriels. Votre amendement me semble donc satisfait. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** J'entends évidemment l'appel mais, comme vient de le dire le rapporteur, des travaux ont lieu entre la DGA et les industriels. Je pense aussi que votre commission se penche sur ces questions. C'est la raison pour laquelle je considère que l'amendement est partiellement satisfait et je vous invite à le retirer.

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul.

**M. Aurélien Saintoul.** Je voudrais tout d'abord revenir sur l'amendement précédent parce que j'ai sous les yeux la communication officielle du commandement de l'espace s'agissant de l'exercice SparteX. Cela figure sur LinkedIn, où il est écrit : « Retour en images sur l'édition 2026 de l'exercice spatial militaire français SparteX, organisé par le CDE et intégré dans Orion 2026. » Excusez-moi, mais il me semble byzantin – et sachez que le byzantinisme me tient à cœur – de nous expliquer qu'« intégré dans Orion 2026 » et « volet spatial d'Orion 2026 » ne signifient pas la même chose.

Pour en venir à l'amendement de Mme Pic, vous nous avez dit hier, madame la ministre, en réponse à la question de notre collègue Pribetich, que le comité d'éthique de la défense travaillait sur les questions de traitement de données et les systèmes d'armes létales autonomes. À l'instant, vous nous dites que l'amendement est partiellement satisfait. Or c'est précisément parce qu'il ne l'est pas entièrement qu'il est important ! L'amendement précise qu'il faut d'abord disposer des données recueillies par les appareils autonomes, puis savoir qu'en faire. Il faut commencer par avoir ce matériel pour faire tourner les IA, pour construire des modèles pertinents et faire des simulations.

Si les échanges ne sont pas possibles entre le domaine technique qui développe l'outil et le domaine éthique, nous ne pourrions discuter – je ne quitte pas Byzance – que du sexe des anges. Cet amendement est pertinent. Nous devons continuer à développer la matière technique dans un aller-retour fécond avec les spécialistes de l'éthique.

**M. le président.** La parole est à Mme Natalia Pouzyreff.

**Mme Natalia Pouzyreff.** Je partage l'intention des collègues socialistes. Cependant, cet amendement est limité au champ d'Orion, or nous devrions pouvoir récupérer les données de tous les exercices pour entraîner les IA. Il faut élargir la portée de cette idée, et je soutiendrai d'ailleurs un peu plus tard un amendement dans ce sens. Ce n'est pas seulement une réflexion sur le cadre normatif, ces données doivent également être utilisées à bon escient, suivant le modèle que

propose l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (Amiad). Les réflexions sont en cours, si bien que la demande est partiellement satisfaite, mais nous pouvons faire mieux.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je ne voudrais pas qu'il y ait méprise. Des remontées et des analyses des données ont déjà lieu. J'ai dit que c'était partiellement satisfait parce que, l'exercice Orion ne s'étant arrêté que jeudi dernier, le 30 avril, les analyses de données sont encore en cours.

Par ailleurs, si SparteX est intégré à Orion cette année, ce n'est pas le cas les années où il n'y a pas d'exercice Orion, puisque SparteX est annuel depuis six ans.

*(L'amendement n° 546 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Édouard Bénard, pour soutenir l'amendement n° 752.

**M. Édouard Bénard.** Cet amendement de précision vise à inscrire l'engagement à recruter et à fidéliser des ouvriers d'État dans le domaine de la défense. Nous avons été alertés à plusieurs reprises quant au risque de leur disparition progressive faute d'attractivité et du fait de la concurrence des entreprises privées, qui n'ont pas le même niveau d'expertise. Il convient de valoriser le métier de ces agents de l'ombre, car nous pensons que ces 10 000 femmes et hommes sont un atout réel pour le ministère des armées.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Le maintien en condition opérationnelle (MCO) est permis par toute une série d'acteurs – les ouvriers d'État, les entreprises de la BITD, le personnel du matériel – qui permettent aux forces armées de bénéficier des meilleurs équipements. Nous insistons régulièrement, de même que la ministre, sur l'importance des ouvriers d'État. Nous savons que le taux de fidélisation est important et que leur expérience est très demandée par les entreprises de la BITD. Cela signifie que nous avons un corps utile, qui continue d'exister. Nous considérons donc que votre demande est satisfaite.

**M. Édouard Bénard.** Non !

**M. Patrick Hetzel.** Très bien !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Dans ce cas, pourquoi ne pas l'écrire dans le texte ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Depuis 2016, les Gouvernements successifs ont réengagé le recrutement des ouvriers d'État – actuellement au nombre de 10 000 – dans vingt et une spécialités, notamment pour le maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique, si bien que 300 recrutements sont menés chaque année. C'est donc un corps vivant.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Écrivons-le !

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** J'en profite pour insister, devant la représentation nationale, sur l'importance de ce corps dont j'ai reçu les représentants, avec lesquels nous travaillons. L'amendement me paraît donc satisfait.

*(L'amendement n° 752 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Sur l'amendement n° 527, je suis saisi par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement, qui fait l'objet d'un sous-amendement.

**M. Julien Limongi.** Alors qu'il est en campagne en Prusse orientale, Napoléon crée, le 26 mars 1807, le transport de ravitaillement des armées impériales napoléoniennes. Comment ne pas penser à Napoléon en ce 5 mai, date d'anniversaire de sa mort sur le rocher de Sainte-Hélène, pour faire comprendre à la représentation nationale que la logistique a beaucoup pâti, ces dernières décennies, de la faiblesse extrême des investissements ?

Le présent amendement dénonce la sémantique dithyrambique du Gouvernement qui parle, dans ce projet de LPM actualisée, de « montée en gamme du soutien logistique » alors que, quand nous allons dans nos régiments – je pense au 503<sup>e</sup> régiment du train à Nîmes ou au 1<sup>er</sup> régiment du train parachutiste à Toulouse –, nous constatons qu'ils manquent de matériel. Nous gagnerions à employer un vocabulaire plus mesuré, pour être au plus près de la réalité vécue par nos armées, car elles nous écoutent. Utiliser systématiquement les termes « massif » ou « consolidation » vient fausser la vérité. Nous vous proposons donc cet amendement de bon sens, presque rédactionnel, pour nuancer notre propos. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur, pour soutenir le sous-amendement n° 755.

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Ce sous-amendement vise à préciser qu'il ne s'agit pas d'« engager une amélioration », puisqu'elle a déjà commencé. Je rappelle qu'à partir de 2017-2018, nous sommes entrés dans une LPM de réparation, avant de nous engager dans une LPM de montée en puissance, puis dans cette LPM d'actualisation. Il s'agit donc de « poursuivre l'amélioration ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Nous sommes tous d'accord pour dire que la logistique est vitale. Si vous ne parvenez pas à ravitailler les armées, fussent-elles les meilleures du monde, rien ne se passera. Des améliorations ont déjà été apportées, mais il est capital de les poursuivre. Avis favorable, sous réserve de l'adoption du sous-amendement de vos corapporteurs.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Tout le monde a du bon sens, dans cet hémicycle ; ce n'est réservé à personne. Chacun cherche à améliorer les conditions des armées, car dans la logistique comme ailleurs, on peut progresser pour être plus performant. La logistique est indispensable pour le soutien de

nos troupes, mais le sous-amendement permet d'approfondir ce que vous souhaitez mettre en avant. Avis favorable au sous-amendement, et à l'amendement s'il est sous-amendé.

*(Le sous-amendement n° 755 est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 527, tel qu'il a été sous-amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	135
Nombre de suffrages exprimés .....	128
Majorité absolue .....	65
Pour l'adoption .....	100
contre .....	28

*(L'amendement n° 527, sous-amendé, est adopté.)*

**M. le président.** Sur les amendements n°s 285 et 669, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 380.

**M. Bastien Lachaud.** Il est retiré.

*(L'amendement n° 380 est retiré.)*

**M. le président.** L'amendement n° 668 de M. Yannick Chenevard, rapporteur, est rédactionnel.

*(L'amendement n° 668, accepté le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Caroline Colombier, pour soutenir l'amendement n° 285.

**Mme Caroline Colombier.** S'offusquer des ambitions polaires des États-Unis, de la Russie ou de la Chine, c'est bien ; intégrer les pôles dans la vision stratégique de la France, ce serait mieux. Le Grand Nord est en train de devenir un angle mort stratégique de la France. Il nous faut un cap stratégique qui l'intégrerait pleinement à notre politique extérieure, pour ne pas passer à côté de l'histoire qui se joue sous nos yeux. Le Grand Nord deviendra peut-être demain un nouveau centre des bouleversements mondiaux, la France doit s'y tenir prête. Soyons prospectifs, pragmatiques et cohérents en inscrivant dans la programmation militaire l'élaboration d'une stratégie française spécifique, seule à même de garantir notre autonomie d'appréciation, notre crédibilité opérationnelle et notre capacité d'influence dans cette région décisive. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** La voie du Nord est importante et le deviendra de plus en plus dans les années à venir, ne serait-ce que parce que c'est la seule voie de sortie correcte qui reste à la marine russe. Cependant, entre les mois de mai et d'octobre de l'année dernière, seuls 107 navires sont passés par la voie du Nord, avec des brise-glaces, ce qui ne représente même pas une journée de trafic sur le canal de Suez. Nous avons donc du temps devant nous. Par ailleurs, le

bureau de la commission de la défense a entériné le principe d'une mission sur les routes du Nord. Je vous invite à retirer votre amendement car la commission va produire, je n'en doute pas, un rapport de qualité sur le sujet. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je comprends parfaitement votre préoccupation, d'autant que l'actualité du début de l'année 2026 a montré l'importance de ce secteur. C'est si vrai que, dès 2025, le ministère des armées s'est doté d'une stratégie pour le Grand Nord. D'ailleurs, nous y avons déjà mené des expérimentations intéressantes, par exemple des atterrissages d'avions A400M réalisés par l'armée de l'air. Le travail est déjà en cours, je vous inviterai donc à retirer l'amendement ; à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Caroline Colombier.

**Mme Caroline Colombier.** Je ne pense pas qu'il soit satisfait, donc je ne le retire pas.

**M. le président.** La parole est à Mme Natalia Pouzyreff.

**Mme Natalia Pouzyreff.** Je me permets de revenir sur le rôle que la France a joué pour soutenir les Groenlandais et l'État du Danemark par des manœuvres de ses forces – notamment, comme l'a dit Mme la ministre, l'atterrissage d'un A400M. Nos collègues danois remercient la France pour sa participation. Par ailleurs, notre pays prend part à l'exercice *Arctic Sentry*. Nous n'avons donc pas été timorés sur la question du Grand Nord, et nous allons continuer à nous investir auprès de nos partenaires.

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul.

**M. Aurélien Saintoul.** Je voudrais attirer l'attention de nos collègues sur l'exposé des motifs de l'amendement, qui dit beaucoup plus qu'il n'en a l'air. « Alors que la Russie construit une supériorité militaire durable, que la Chine y projette désormais sa puissance et que les routes maritimes arctiques redessinent les équilibres mondiaux » – et ainsi de suite : vous n'avez pas remarqué qu'il manque au moins un terme dans cette équation ? On peut dire que la Chine et la Russie opèrent éventuellement dans le Grand Nord, mais c'est tout de même Donald Trump qui a confirmé l'achat de quarante brise-glaces au moment où il est devenu président. (*M. Damien Girard applaudit.*) Pourquoi ne mentionnez-vous pas la question du Groenland dans l'exposé des motifs ?

**Mme Natalia Pouzyreff.** Merci !

**Mme Caroline Colombier.** J'ai mentionné le Groenland oralement. Vous n'avez rien écouté, comme d'habitude !

**M. Aurélien Saintoul.** La réalité, c'est que l'extrême droite donne des gages pour expliquer que, s'il faut être présents dans le Grand Nord, c'est au nom de la solidarité occidentale qui l'anime et de la volonté de s'aligner sur Donald Trump.

J'en profite pour signaler que la stratégie polaire a bien été révisée en décembre 2025. Je ne suis pas là pour faire le service après-vente du Gouvernement,...

**M. Laurent Jacobelli.** Un peu quand même !

**M. Théo Bernhardt.** Vous les avez fait élire, et vice versa !

**M. Aurélien Saintoul.** ...mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une réflexion est menée. Je rappelle seulement les faits.

Vous avez l'habitude de voter, la plupart du temps, avec les macronistes.

**Mme Caroline Colombier.** N'importe quoi !

**M. Aurélien Saintoul.** Je signale seulement que la stratégie polaire a été révisée. Ce que vous avez écrit ne sert donc qu'à mettre en scène une opposition factice avec la Russie et la Chine, alors que l'Arctique est potentiellement le théâtre d'affrontement de toutes les puissances. Par ailleurs, le nombre réel de passages russes ou chinois n'a pas été avéré, puisque nous dépendons des informations américaines.

**M. le président.** La parole est à M. Matthias Renault.

**M. Matthias Renault.** Monsieur Saintoul, vous m'obligez à vous répondre. Nous n'avons pas à choisir parmi les grandes puissances qui relèquent l'Arctique. En l'espèce, l'amendement mentionne la Russie et la Chine, mais Mme Colombier a évoqué les appétits des États-Unis pour le Groenland. La question est de savoir quels moyens nous mettons dans l'Arctique. Le Gouvernement a publié une stratégie polaire révisée, à laquelle a été intégrée la stratégie de défense pour l'Arctique. La nouvelle stratégie assume que les explorations scientifiques ne sont plus la seule raison d'une présence de la France en Arctique. Compte tenu des appétits des différentes puissances, elle assure aussi une présence militaire, que ce soit avec des A400M ou des missions de frégate, telles que celle qu'exerce la frégate *Bretagne*. Assumons-le et inscrivons-le dans cette loi de programmation militaire. C'est logique !

**M. Aurélien Saintoul.** C'est un angle mort stratégique alors, ou non ?

**M. le président.** Pour cet amendement, j'ai autorisé trois prises de parole. Je le ferai chaque fois que je considérerai que c'est utile. Sinon, je m'en tiendrai à un pour, un contre ; à défaut, deux prises de parole, pour ou contre.

Je mets aux voix l'amendement n° 285.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	150
Nombre de suffrages exprimés .....	147
Majorité absolue .....	74
Pour l'adoption .....	54
contre .....	93

(*L'amendement n° 285 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° 669 de Mme Florence Goulet est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 669.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	152
Nombre de suffrages exprimés .....	151
Majorité absolue .....	76
Pour l'adoption .....	54
contre .....	97

(L'amendement n° 669 n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de trois demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 666 par le groupe Rassemblement national ; sur les amendements n°s 89 rectifié et 90 par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. José Gonzalez, pour soutenir l'amendement n° 666.

**M. José Gonzalez.** Comme l'argent, les ressources humaines sont l'ossature de nos armées. Par conséquent, tout doit être mis en œuvre pour que nos forces armées atteignent le format décidé à l'issue des débats en 2023. Pendant des années, la gauche, la droite et bien sûr le centre ont engagé des baisses de financement et ont mené des politiques sociétales à l'opposé des valeurs incarnées par un engagement militaire. Décider dans un texte de l'augmentation des recrutements n'aura pas été suffisant.

Les deux premières années d'application de la loi de programmation militaire ont été marquées par des sous-exécutions préoccupantes. Si les derniers exercices nous ont partiellement rassurés, compte tenu du retard pris, il faudra mettre les bouchées doubles pour atteindre notre objectif d'ici à 2030. Madame la ministre, que comptez-vous faire pour passer à la vitesse supérieure ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Le rapport annexé maintient la cible du recrutement de 275 000 ÉTP – équivalents temps plein –, malgré la sous-exécution au début de l'application de la loi. Les auditions que nous avons menées ont prouvé que ce retard avait été rattrapé. La cible reste donc la même. Nous avons besoin d'un minimum de souplesse dans la conduite. L'amendement est donc satisfait. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** J'en conviens, la première ressource de nos forces armées, ce sont les femmes et les hommes qui les composent – je pense que tout le monde sera d'accord. Je leur rends d'ailleurs hommage.

Cela étant, soyons précis et ne nous contentons pas de mots. J'inscris mes pas dans ceux de mes prédécesseurs : le premier plan de fidélisation, mis en place par Florence Parly, a été suivi par le plan « fidélisation 360 » décidé par Sébastien Lecornu, alors ministre des armées. Ce plan prévoyait la révision des grilles – la revalorisation salariale était très attendue par les militaires – ainsi que d'autres mesures, notamment en matière de logement. Grâce à ces éléments, l'exercice 2025 a non seulement atteint l'objectif, mais aurait même pu le dépasser. C'est dans cet esprit que l'actualisation propose un schéma d'emploi pour la période 2027-2030 qui compense la sous-exécution constatée en 2023 – l'écart était alors important. Notre objectif est de recruter 275 000 équivalents temps plein, comme prévu, avec des

conditions améliorées. C'est pourquoi votre amendement me semble satisfait. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Monsieur Gonzalez, est-ce que vous retirez votre amendement ?

**M. José Gonzalez.** Non, parce que je sais qu'il sera adopté. (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** J'entends, madame la ministre, que pour compenser les sous-exécutions passées, vous avez augmenté les cibles pour les dernières années.

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Non ! L'objectif reste le même !

**M. Bastien Lachaud.** Le problème, c'est qu'en raison des évolutions démographiques, il sera encore plus compliqué d'atteindre ces futures cibles que les précédentes. Or, au cours des dernières années, les armées auraient pu recruter au-delà du nombre de postes ouverts par le ministère. Comme le Gouvernement refuse de recruter plus, lorsque c'est possible, pour compenser les sous-exécutions antérieures, vous n'atteindrez jamais l'objectif de la LPM en matière de recrutement.

Je comprends l'intention de l'amendement, mais il n'est pas opérationnel. Il faut réformer les méthodes de recrutement et s'assurer que, les années fastes, on puisse prendre de l'avance en matière de recrutement pour compenser les potentiels manques de recrutement ultérieurs. Tant que nous ne prendrons pas cette décision et que nous ne reviendrons pas sur l'annualité, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs. La bonne solution, c'est la modification de la méthode de recrutement, et non un amendement qui s'apparente à un vœu pieux.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 666.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	153
Nombre de suffrages exprimés .....	151
Majorité absolue .....	76
Pour l'adoption .....	54
contre .....	97

(L'amendement n° 666 n'est pas adopté.)

**M. le président.** La parole est à M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour soutenir l'amendement n° 55.

**M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Alors que la fidélisation des effectifs par la rémunération est de plus en plus difficile à réaliser pour les armées, malgré le plan « fidélisation 360 », cette politique passe nécessairement par le soutien du combattant et de sa vie de famille. Afin que les militaires puissent se concentrer sur leur mission sur le long terme, il est essentiel de se hisser au niveau des attentes des familles, afin de mieux concilier les exigences de la vie militaire avec celles de la vie familiale. Le présent amendement vise donc à introduire dans le rapport

annexé l'objectif de limiter les conséquences des engagements opérationnels et des mutations fréquentes sur la vie personnelle, familiale et professionnelle des militaires, « en portant un attachement particulier aux dispositifs facilitant la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** L'amélioration des conditions de vie des militaires figure déjà comme objectif au rapport annexé. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je viens de rappeler à quel point l'amélioration des conditions de vie des militaires était un élément important. Le logement, la solde, la conciliation avec la vie de famille : tous ces éléments sont au cœur de notre approche de la fidélisation. La revalorisation des grilles indiciaires et les mesures indemnitaires ont permis un rattrapage qui était plus que nécessaire. Le plan « famille 2 » comme le plan « blessés 2023-2027 » s'inscrivent dans un effort d'accompagnement à l'emploi, notamment pour le conjoint, d'aide à la scolarisation et à la garde d'enfants. C'est la raison pour laquelle votre amendement me semble satisfait. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Monsieur Plassard, est-ce que vous retirez votre amendement ?

**M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis.** Oui.

**M. Bastien Lachaud.** Nous le reprenons !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 55.

*(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	145
Nombre de suffrages exprimés .....	84
Majorité absolue .....	43
Pour l'adoption .....	27
contre .....	57

*(L'amendement n° 55 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de demandes de scrutin public : sur les amendements n°s 108 et 115 par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur l'amendement n° 148 par le groupe Horizons & indépendants ; sur les amendements n°s 97 et 120 par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de deux amendements, n°s 89 rectifié et 90, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 89 rectifié.

**M. Bastien Lachaud.** Alors que nous venons d'examiner des amendements généraux relatifs à l'amélioration des conditions de vie des militaires, nous vous proposons un amendement qui met en avant des mesures concrètes, à commencer par l'instauration d'un dispositif d'indexation des soldes et

des primes sur l'inflation. *(M. Aurélien Saintoul applaudit.)* La revalorisation de la grille indiciaire a été annulée pour les premières tranches par l'augmentation du smic, ce qui signifie que pendant plusieurs années, les militaires seront payés au smic et ne verront pas leur solde augmenter. Cela ne favorise pas leur fidélisation. Indexons les soldes et les primes sur l'inflation !

Ensuite, il faut traduire dans la loi l'engagement pris dans le cadre du plan « fidélisation 360 » en intégrant certaines primes au calcul global des droits à pension. Sachant que près de la moitié de la solde des militaires se compose de primes, le départ à la retraite risque d'entraîner une paupérisation, aussi longtemps que ces primes ne seront pas prises en compte. Il est utile d'inscrire cet engagement du Gouvernement dans la loi.

Comme vous êtes nombreux à être attachés à la réserve – c'est notamment le cas du président de séance –, il serait de bon ton que les réservistes soient payés au même niveau que les militaires d'active.

Enfin, il faudrait engager une politique de rénovation et de construction de logements.

Ce sont des mesures concrètes détaillées par l'amendement n° 89 rectifié, qui reprend de nombreuses demandes des militaires, qu'il s'agisse des associations professionnelles,...

**M. le président.** Monsieur Lachaud, est-ce que vous défendez aussi l'amendement n° 90 ?

**M. Bastien Lachaud.** Absolument !

**M. Thibault Bazin.** Et tous les amendements suivants, tant qu'à faire !

**M. Bastien Lachaud.** Comme je disais, ces demandes émanent tant des associations professionnelles que du HCECM – Haut Comité d'évaluation de la condition militaire. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'un engagement de la part du Gouvernement. Il est indispensable que l'Assemblée les transcrive dans la loi.

L'amendement n° 90 est un amendement de repli. Il vise à préserver le pouvoir d'achat des personnels civils et militaires du ministère des armées, grâce à l'indexation des soldes et des salaires sur l'inflation. On ne peut pas accepter que le pouvoir d'achat de nos militaires s'érode avec le temps, qu'ils paient le prix de l'inflation que le pays connaîtra encore cette année, à cause de la guerre menée par MM. Trump et Netanyahu en Iran. *(Protestations sur les bancs du groupe RN, dont plusieurs députés invitent l'orateur à conclure.)*

Je ne doute pas que ces deux amendements seront adoptés : nous ne pouvons pas rendre hommage à nos militaires dans nos discours sans être au rendez-vous quand il s'agit de prendre les mesures fortes qui permettront d'améliorer leurs conditions de vie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Récalde applaudit également.)*

**M. le président.** M. Lachaud défendait deux amendements et pouvait le faire pendant quatre minutes. Il s'est exprimé pendant trois minutes et trente secondes.

**M. Thibault Bazin.** Merci pour ces trente secondes, monsieur Lachaud !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Ces deux amendements me fournissent l'occasion de faire le point sur l'amélioration de la condition militaire.

Il n'est pas inutile de rappeler que, lors de l'examen de la LPM, un amendement de votre serviteur, qui tendait à rehausser les grilles indiciaires, a été adopté. Cette mesure s'est appliquée le 15 décembre 2025 aux officiers – et, avant eux, aux hommes du rang et aux sous-officiers. La révision de la grille n'a pas été inutile : depuis son entrée en vigueur parmi les sous-officiers et les officiers marinières, elle a permis la fidélisation de 23 % des sous-officiers qui devaient quitter l'armée, preuve qu'elle fonctionne. S'y ajoutent la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et le plan « famille » : plusieurs mesures tendent à fidéliser les militaires et leur permettent de vivre dignement de leur travail. C'est d'autant plus important qu'en vertu du contrat de travail qu'ils ont signé, ils feront peut-être don de leur personne à la nation. Je ne dis pas qu'on peut abandonner toute vigilance dans les années à venir. Nous devons surtout éviter que le rattrapage qui a eu lieu ne soit suivi d'un décrochage.

Vous évoquez, par ailleurs, l'indexation des soldes et des salaires sur l'inflation. Elle nous ferait sortir du droit commun.

Notre avis est donc défavorable sur les deux amendements en discussion commune. La position que je viens de présenter éclairera également notre avis sur certains des amendements qui vont suivre.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Dans la continuité des propos du rapporteur, je vous donnerai quelques chiffres. Nous touchons à un sujet très concret – c'est ce que vous vouliez, n'est-ce pas ?

La nouvelle politique de rémunération menée entre 2021 et 2023 représente 452 millions d'euros par an. L'application, entre 2023 et 2025, de la revalorisation indiciaire des militaires du rang, des sous-officiers et des officiers a représenté 115 millions d'euros. Enfin, nous étudions l'inscription dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 d'une prime de sujétion qui sera prise en compte dans le calcul des pensions de retraite – une mesure particulièrement attendue.

Les mesures que vous proposez ne peuvent pas être appliquées, parce que la solde indiciaire des militaires, à l'instar du traitement des fonctionnaires, est déterminée en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Quant à la solde journalière des réservistes, elle ne peut dépasser un trentième de la solde mensuelle des militaires d'active.

La politique du ministère en matière de logement sera formalisée cet été. Elle intégrera les moyens indemnitaires et d'action sociale prévus dans le cadre du soutien à l'habitat. L'aide au logement est un complément important de la solde.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable aux deux amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Je suis tout à fait d'accord avec vous pour ne pas déroger au droit commun ! Indexons le point d'indice de la fonction publique sur l'inflation, et nous

résoudrons bon nombre des problèmes de pouvoir d'achat des fonctionnaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Antoine Léaument.** Excellent !

**M. Bastien Lachaud.** La NPRM représente 452 millions d'euros par an, certes, mais elle s'accompagne de plusieurs effets indésirables. Quid des primes qui étaient incluses dans le calcul de la pension et qui ne le sont plus ? Quid des primes dont le montant dépendait du point d'indice de la fonction publique, qui pouvaient être revalorisées et qui ont été forfaitisées avec l'entrée en vigueur de la NPRM ? Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de la clause de revoyure de la NPRM ?

C'est par souci de simplification que la NPRM a été instaurée il y a trois ans ; et vous nous annoncez maintenant qu'une nouvelle prime sera créée en 2026 ? Tout cela ne semble ni fait ni à faire ! (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

Le plus simple serait d'adopter ces amendements, plutôt que d'avancer à tâtons, comme vous nous le proposez.

**M. Antoine Léaument.** Eh oui, vous tâtonnez, madame la ministre !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** J'ai trop de respect pour les militaires pour leur proposer des mesures qui ne sont ni faites ni à faire. Nous cherchons à intégrer tout ou partie des primes dans l'assiette de calcul des pensions : cette disposition sera bien intégrée au PLF pour 2027.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 89 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	157
Nombre de suffrages exprimés .....	142
Majorité absolue .....	72
Pour l'adoption .....	24
contre .....	118

(*L'amendement n° 89 rectifié n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 90.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	155
Nombre de suffrages exprimés .....	137
Majorité absolue .....	69
Pour l'adoption .....	22
contre .....	115

(*L'amendement n° 90 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 108.

**M. Bastien Lachaud.** La ministre vient d'annoncer que le PLF pour 2027 – première nouvelle, il y en aura un ! –...

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** C'est la loi!

**M. Bastien Lachaud.** ...comprendrait une prime qui sera prise en compte dans le calcul global des droits à pension des militaires. Elle ne peut alors que donner un avis favorable à l'amendement n°108! Il tend seulement à rappeler la création d'un mécanisme d'intégration de certaines primes dans le calcul global des droits à pension des militaires. Ce que la ministre nous a dit oralement, nous pouvons l'acter avec cet amendement. Je ne mets pas en doute la parole du Gouvernement mais les écrits l'emportent sur les paroles. Je ne comprendrais pas que vous rendiez un avis défavorable sur un amendement qui vise à inscrire dans la loi ce que vous venez de nous annoncer.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Si, à l'évidence, vos rapporteurs soutiennent le principe d'une intégration des primes dans les pensions, ils rappellent que cette décision relève d'une discussion budgétaire et n'a pas à figurer dans un rapport annexé.

Par ailleurs, vous avez dit dans la discussion générale que vous voteriez contre l'actualisation de la LPM. Vous ne votez jamais les PLF.

**Mme Ségolène Amiot.** Pas les vôtres, en tout cas!

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Soyons sérieux et agissons au service des militaires, qui ont bien besoin de notre soutien!

**M. Bastien Lachaud.** On ne vote plus les budgets, ils passent par 49.3!

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Notre avis est défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Certains éléments de l'amendement n°108 nous rendent perplexes. Dans son exposé sommaire, vous écrivez que « l'actualisation de la LPM présentée par le Gouvernement propose, dans son article 29, de réduire l'assiette des revenus déterminant le montant des allocations de chômage des anciens militaires ». C'est absolument faux!

**M. Bastien Lachaud.** Ce n'est pas le bon amendement!

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je viens pourtant de citer l'exposé sommaire de l'amendement n°108! L'article 29 du projet de loi ne prévoit en aucun cas une réduction des droits des militaires involontairement privés d'emploi par la révision de l'assiette de calcul des allocations chômage. Il s'agit plutôt de consolider l'assiette actuelle.

De plus, l'intégration d'une partie du régime indemnitaire des militaires doit être inscrite dans une loi de finances, ce qu'a rappelé le rapporteur. On recense un précédent, celui des douaniers: la loi de finances pour 1990 a prévu l'intégration d'une partie de leurs primes dans leurs pensions.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Monsieur le rapporteur, je ne comprends pas votre argument! Votre corapporteur s'est félicité d'avoir fait adopter un amendement au rapport annexé de la précédente LPM, qui tendait à augmenter les grilles indiciaires des militaires. S'il a été possible de procéder de cette manière, pourquoi ne serait-il désormais plus envisa-

geable d'adopter un amendement tendant à intégrer les primes à l'assiette de calcul des pensions? Votre avis est à géométrie variable, vous venez d'en faire la démonstration!

Madame la ministre, je suis vraiment navré, mais vous n'avez pas reçu l'exposé sommaire du bon amendement. Si le président m'autorisait à lire celui de l'amendement n°108, vous verriez qu'il n'y est nullement fait mention...

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** J'ai cité l'exposé sommaire de l'amendement n°108!

**M. Bastien Lachaud.** Non! Oui? (*M. Laurent Jacobelli fait mine de ramer.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Lachaud, ne vous laissez pas perturber!

**M. Bastien Lachaud.** Madame la ministre, ce n'est pas l'exposé sommaire mais le corps de l'amendement que nous votons. Or celui-ci reprend explicitement les propos que vous venez de tenir. Vous pourriez, de bonne foi, soutenir notre amendement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) L'adopter rendrait plus claire, pour nos militaires, l'inscription dans le PLF pour 2027 d'une prime qui comptera dans le calcul de leurs pensions. Pourquoi voter contre?

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n°108.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	165
Nombre de suffrages exprimés .....	119
Majorité absolue .....	60
Pour l'adoption .....	35
contre .....	84

(*L'amendement n°108 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Loïc Kervran, pour soutenir l'amendement n°148.

**M. Loïc Kervran.** Dans son avis, le Conseil d'État avait relevé que le rapport annexé était presque exclusivement consacré à l'actualisation des besoins en équipement et qu'il comprenait très peu de mesures relatives à la dimension humaine de l'armée. Vous savez mon attachement et celui de mon groupe aux questions de recrutement et de fidélisation.

Nous vous proposons donc d'intégrer au rapport annexé une mention du plan « fidélisation 360 ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n°148.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	156
Nombre de suffrages exprimés .....	143
Majorité absolue .....	72
Pour l'adoption .....	84
contre .....	59

(L'amendement n° 148 est adopté.)

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 115.

**M. Laurent Jacobelli.** Il nous avait manqué!

**M. Aurélien Saintoul.** Il s'agit d'un amendement simple et de justice, d'un amendement de bon sens. Il tend à inscrire dans l'actualisation de la LPM l'engagement à réviser le mode de calcul des soldes des réservistes, afin de l'aligner sur celui des soldes des militaires d'active. Cette revendication a été exprimée par la plupart des associations de personnels de la défense et je crois que nous la soutenons tous.

Il n'est pas imaginable que la participation des réservistes aux opérations, autrement dit l'exécution de leur engagement, puisse se traduire par un traitement aussi dégradé, aussi défavorable, voire par leur appauvrissement. Nous devrions tous nous accorder sur ce point et adopter l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Nos réservistes sont aussi nécessaires que les membres des forces d'active, tout comme le seront demain ceux qui rejoindront le service national volontaire. Nous constatons que le nombre de candidats à la réserve excède celui des postes ouverts. La réserve n'a donc pas de problème d'attractivité : elle attire ceux dont ce n'est pas le métier mais qui ont la passion de servir. Des difficultés demeurent, nous le savons tous, notamment pour ce qui concerne les délais de règlement des soldes, mais ce que vous proposez n'est pas aujourd'hui une priorité. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Les réservistes sont déjà soldés dans les mêmes conditions que les militaires d'active du même grade. Ils ont bénéficié à ce titre des revalorisations des grilles indiciaires décidées depuis 2023 pour les militaires du rang, les sous-officiers ainsi que les officiers. Sur la base de la solde mensuelle des militaires d'active, la solde des réservistes est calculée, en fonction du grade, au prorata du nombre de jours de service. Il faut continuer à procéder ainsi. Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul.

**M. Aurélien Saintoul.** Le raisonnement de M. le rapporteur est, passez-moi l'expression, un peu fort de café. Il nous explique que, tant qu'il y a foule au portillon, les réservistes peuvent être payés de manière indigne. Nous n'avons pas la même conception de la reconnaissance due à celle et ceux qui s'engagent.

Je vous avais épargné les chiffres, mais je rappelle qu'un militaire du rang perçoit, en début d'engagement, 55 euros brut par jour de réserve, quand le smic journalier s'élève à 84 euros. Vous trouvez peut-être formidable que les citoyens fassent la queue pour intégrer la réserve parce qu'ils se nourrissent de gloire. Moi, je ne crois pas qu'ils se nourrissent de gloire. Nous leur devons de la reconnaissance.

Quant à votre argument sur l'alignement des soldes, madame la ministre, il est purement formel : une journée de réserve est certes soldée à hauteur d'un trentième de la solde d'un militaire d'active de même grade, à cette différence que celui-ci peut aussi compter sur les nombreuses primes dont sont privés les réservistes – en réalité, vous ne tenez aucun compte de leurs difficultés. À vos yeux, ce sont des sous-soldats. C'est particulièrement méprisant.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 115.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	161
Nombre de suffrages exprimés .....	104
Majorité absolue .....	53
Pour l'adoption .....	38
contre .....	66

(L'amendement n° 115 n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 118 rectifié, par le groupe Rassemblement national ; sur le n° 375, par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires ; sur le n° 122, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Michèle Martinez, pour soutenir l'amendement n° 97.

**Mme Michèle Martinez.** Le logement des militaires et de leur famille est l'un des nombreux aspects oubliés de ce projet d'actualisation. Il y trouverait pourtant toute sa place au vu de son importance en matière de fidélisation. Le plan Ambition logement, qui prévoit la construction d'environ 3 000 logements neufs par un prestataire privé, accuse des retards et rencontre des difficultés. Or l'explosion des coûts du logement constitue une difficulté supplémentaire pour tous les grades, des officiers aux militaires du rang.

La situation est d'autant plus préoccupante que la mobilité des militaires contraint souvent les conjoints à rester sans emploi, faisant de la solde la seule ressource du foyer pour faire face à toutes les dépenses du quotidien liées au logement.

L'amendement vise à rappeler l'engagement du ministère et à affirmer que les objectifs du plan Ambition logement doivent être tenus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Mme Martinez pose évidemment de bonnes questions. (*Murmures sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Emeric Salmon.** Vous la connaissez personnellement, manifestement ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Le logement est un sujet majeur. Nous souhaiterions évidemment faire mieux et faire davantage. Néanmoins, des efforts importants sont consentis,

avec 300 millions d'euros prévus en 2026. L'amendement est donc partiellement satisfait. En conséquence, à défaut d'un retrait, mon avis sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Nous avons eu maintes fois l'occasion d'évoquer ce sujet. Le logement n'est pas le grand oublié de cette actualisation, puisque 300 millions d'euros lui sont consacrés cette année. Le partenariat avec Nové permet de couvrir 20 % du parc. Il faut continuer d'avancer, c'est pourquoi j'ai réuni un comité afin d'élaborer un plan qui sera présenté à l'été, afin d'apporter des solutions dans l'ensemble du territoire, tant dans les villes portuaires que dans les camps de la région Champagne, par exemple. Le sujet est en effet sur toutes les lèvres, et vous avez raison, il affecte l'emploi du conjoint, l'école des enfants, mais aussi les communes dans lesquelles les régiments sont implantés. C'est pourquoi j'ai veillé à ce que des crédits soient prévus dès cette année. Je me permets donc de vous suggérer de retirer votre amendement, qui est satisfait par ces différentes initiatives ; à défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président.** Vous le retirez, madame Martinez ?

**Mme Michèle Martinez.** Je le maintiens.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 97.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	162
Nombre de suffrages exprimés .....	145
Majorité absolue .....	73
Pour l'adoption .....	59
contre .....	86

*(L'amendement n° 97 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Michèle Martinez, pour soutenir l'amendement n° 120.

**Mme Michèle Martinez.** Rappelons que nos militaires et leur famille déménagent environ tous les trois ans. Cette mobilité, qui fait partie intégrante de leurs missions comme de leur avancée en grade, pèse fortement sur la vie des conjoints, qui ont du mal à trouver un travail. Chaque déménagement complique aussi la scolarité des enfants ou l'accès à un médecin traitant.

La tâche des militaires en quête de logement n'est déjà pas simple, mais suppose en outre d'accomplir des tâches administratives fastidieuses, jusqu'à devoir fournir une quarantaine de pièces justificatives. Il faut faire un effort de simplification, d'autant qu'il s'agit d'un levier de fidélisation : puisque la question du logement affecte directement le quotidien des militaires et de leur famille, essayons de leur simplifier la tâche. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Si un rapport annexé suffisait à susciter un choc de simplification, cela se saurait. Les services du ministère des armées essaient sans doute de faire au mieux. Bien que votre objectif soit louable, madame la députée, ces questions relèvent de la conduite administrative, donc du domaine réglementaire plutôt que de la loi.

Si je suis favorable sur le principe, j'émet un avis défavorable sur l'amendement : en l'absence d'une volonté politique – et je ne doute pas de celle de Mme la ministre –, il ne changera strictement rien.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Il suffit de discuter avec les militaires pour convenir avec vous de la réalité que vous mettez en lumière, madame la députée : tous se plaignent du nombre de documents qu'on leur demande.

Je citerai deux chantiers concrets sur lesquels je souhaite que nos équipes travaillent afin d'améliorer la situation. D'abord, le coffre-fort numérique : puisque les armées possèdent déjà toutes les pièces du dossier à fournir, avec un coffre-fort numérique, il sera plus aisé de toutes les retrouver d'un coup. Ensuite, le guichet unique. Ces deux mesures très simples, qui figureront dans le plan consacré au logement annoncé cet été, relèvent du bon sens. Elles simplifieront la vie des militaires, mais aussi le travail des agents des services des armées, qui ont sans doute mieux à faire que de rédiger des courriels relatifs aux pièces justificatives ! C'est aussi une façon de témoigner du respect aux uns comme aux autres.

**M. le président.** La parole est à M. Julien Limongi.

**M. Julien Limongi.** Ce guichet unique est une demande constante des militaires. Il est vraiment attendu. Je suis élu de Seine-et-Marne, où ils sont nombreux à venir se loger, loin de Paris, où ils travaillent, ce qui n'est pas idéal pour les familles. Il faut donc, même si elle a un coût, se doter d'une politique globale destinée à fournir plus de logements aux militaires, mais aussi à les rapprocher de leurs lieux de travail, en particulier dans les zones sous tension comme le littoral ou, surtout, Paris. On fait en quelque sorte le choix inverse aujourd'hui en obligeant le militaire à faire de très longs trajets le week-end : alors que nous devrions encourager les familles, ça n'est pas le cas !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Entre mon département de la Marne et le vôtre, il y en a un qui compte beaucoup de camps, et l'autre qui accueille de nombreux militaires. Quoi qu'il en soit, des numéros de téléphone uniques seront disponibles, sans doute dès le second semestre 2026, suivis de la dématérialisation complète des dossiers début 2027. Voilà des solutions concrètes.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 120.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	165
Nombre de suffrages exprimés .....	150
Majorité absolue .....	76
Pour l'adoption .....	61
contre .....	89

*(L'amendement n° 120 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements, n°s 375 et 117, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Yannick Favennec-Bécot, pour soutenir l'amendement n° 375.

**M. Yannick Favennec-Bécot.** Vous connaissez l'importance que le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires accordé au recrutement, mais aussi aux conditions de vie des militaires et de leur famille, levier essentiel de leur fidélisation comme de l'efficacité de nos armées. Cet amendement vise à renforcer les efforts en la matière : logement, rénovation du parc, accompagnement des mobilités.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 117.

**M. Bastien Lachaud.** Il est indispensable de concrétiser les annonces avec une véritable politique de rénovation et de construction des logements à destination des militaires et de leur famille, sans déléguer la gestion du parc à des prestataires privés comme Nové, qui ne le fait pas de façon bien satisfaisante.

Par ailleurs, nous rencontrons un biais dans l'attribution des logements : une mère isolée militaire avec un enfant est comptabilisée comme deux personnes, au même titre qu'un couple sans enfant. Elle se voit ainsi attribuer un deux-pièces, alors qu'un trois-pièces serait nécessaire pour que l'enfant dispose de sa propre chambre. Cette situation crée une discrimination, notamment à l'égard des familles et de mères isolées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Comment comptez-vous agir pour répondre à ces situations particulières, madame la ministre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme Farida Amrani.** Répondez, s'il vous plaît, madame la ministre !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** S'agissant de l'amendement n° 375, compte tenu des éléments déjà fournis tout à l'heure, c'est un avis défavorable.

**M. le président.** Et sur l'amendement n° 117 ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** L'avis est également défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Nous connaissons l'engagement de M. Favennec-Bécot en faveur des conditions de vie des militaires et de leur famille. Il faut également prendre en compte la politique indemnitaire et d'action sociale orientée vers l'accès à l'habitat, qui est loin d'être négligeable puisqu'elle est dotée d'un budget de 720 millions d'euros par an. Elle s'ajoute à tous les éléments que j'ai déjà mentionnés. Nous sommes, comme vous, convaincus de la nécessité de rendre le logement plus accessible ; cela facilitera les mutations spécifiques aux militaires, qui sont à la fois récurrentes et dans des territoires qu'ils ne choisissent pas.

Le cas particulier soulevé par M. Lachaud, qui a trait à la composition des familles, mérite d'être examiné ; si je ne peux apporter de réponse ce soir, je prends le point.

**M. Antoine Léaument.** Très bien ! Encore un point Lachaud !

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Avis défavorable sur les deux amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 375.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	158
Nombre de suffrages exprimés .....	108
Majorité absolue .....	55
Pour l'adoption .....	41
contre .....	67

(*L'amendement n° 375 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix, par scrutin public, l'amendement n° 117.

(*Il est procédé à un scrutin public.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	156
Nombre de suffrages exprimés .....	105
Majorité absolue .....	53
Pour l'adoption .....	37
contre .....	68

(*L'amendement n° 117 n'est pas adopté.*)

**Mme Mathilde Panot.** Vous n'aimez pas les mères isolées !

**M. Thibault Bazin.** Vous êtes caricaturale !

**M. le président.** La parole est à Mme Michèle Martinez, pour soutenir l'amendement n° 118 rectifié.

**Mme Michèle Martinez.** Les cibles d'effectifs fixées par la LPM pour les années 2024 à 2030, qui demeurent inchangées dans ce projet d'actualisation, sont ambitieuses. Pour les atteindre, il faut recruter et fidéliser en rendant les armées attractives.

Les armées ont de solides arguments pour attirer et retenir les talents. En particulier, la promotion interne y est réelle. C'est l'un des seuls secteurs en France où l'escalier social existe encore. Par ailleurs, la formation initiale au sein des armées est réputée pour son excellence.

En sus de ces atouts, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un levier à actionner pour renforcer l'attractivité et la fidélisation ; elle reste cependant peu utilisée et n'est pas toujours bien articulée aux besoins des armées en matière de ressources humaines.

C'est pourquoi cet amendement vise à encourager la VAE comme levier de recrutement ; elle permettra également de favoriser la mobilité interne, notamment vers des métiers en tension, ainsi que la mobilité des militaires vers le civil – également attractive pour les nouvelles recrues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** La validation des acquis de l'expérience est un outil exceptionnel : il permet à des gens qui n'ont pas obtenu de diplôme de le décrocher finalement, au terme d'un long cheminement au cours duquel il faut valider plusieurs éléments et suivre des formations. C'est exactement ce que font les armées : les dispositifs en la matière sont structurés et bien organisés. Ils permettent à la fois de fidéliser les militaires et de les doter des outils nécessaires à leur reclassement. Votre amendement est donc satisfait ; je vous propose de le retirer.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** La validation des acquis de l'expérience existe bien dans nos armées. L'objectif est de valoriser 100 % des formations par une certification professionnelle. L'offre de certification a été multipliée par trois en moins de dix ans, passant de 47 titres en 2013 à plus de 150 en 2025. Le nombre de militaires ainsi certifiés, que ce soit par des formations ou par la VAE, est de l'ordre de 13 000 à 15 000 par an. Votre amendement est donc satisfait. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Madame Martinez, retirez-vous votre amendement ?

**Mme Michèle Martinez.** Non.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 118 rectifié.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	152
Nombre de suffrages exprimés .....	135
Majorité absolue .....	68
Pour l'adoption .....	54
contre .....	81

*(L'amendement n° 118 rectifié n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 122.

**M. Bastien Lachaud.** Il vise à faire de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) une priorité dans nos armées. Lors de l'examen en commission, la ministre a indiqué qu'un plan d'excellence comportementale avait été lancé en octobre 2025 dans les lycées de la défense, comportant un volet significatif en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; elle a également souligné qu'un plan analogue devait être instauré avant l'été 2026 dans les écoles de formation d'officiers et de sous-officiers.

Malheureusement, ces discours volontaristes et rassurants sont peu suivis d'effets. Ainsi, le rapport de la Cour des comptes relatif aux lycées de la défense, publié en février 2026, se montre accablant : les violences sexistes et sexuelles et le bizutage sont encore présents dans ces établissements et, près de dix ans après le lancement du premier plan d'excellence comportementale, « les objectifs fixés [...] ne sont pas encore atteints ».

Ce constat contredit celui du président du comité de suivi du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein des armées qui, interpellé par notre groupe lors d'une audition, évoquait une action « systématique et exemplaire » contre les VSS au sein des armées.

Plutôt que de lancer de nouveaux plans d'excellence comportementale, la priorité devrait être d'appliquer les plans précédents. Or, selon la Cour des comptes, leur « mise en œuvre est encore insuffisante au vu de la persistance de certains comportements graves constatés par les tutelles des établissements à l'occasion d'inspections régulières ».

La question de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les VSS dans les armées ne se limitant pas aux lycées de la défense, le groupe LFI souhaite qu'elle soit pleinement incluse dans le projet d'actualisation. Il y va de l'efficacité de nos armées. Le sort réservé aux femmes est crucial : si vous voulez accroître les recrutements, il faut que les femmes puissent se sentir pleinement à leur place dans nos armées. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Le Premier ministre a engagé une action volontariste en la matière ; il faut l'inscrire dans la loi. Nous en avons besoin, pour nos armées, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Monsieur Lachaud, la force de nos armées repose sur les femmes et les hommes qui les constituent. Il est certain que les militaires ne peuvent défendre efficacement les armes de la France que s'ils ne se trouvent pas dans une ambiance de violences sexistes ou sexuelles.

Cependant, le ministère de la défense agit. Parmi les cinquante-deux recommandations formulées dans le rapport de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein des armées, publié en juin 2024, quarante-cinq sont déjà déployées et sept sont en passe de l'être. Un comité de suivi du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, animé par Bernard Pêcheur, assure leur mise en œuvre. Une réelle transparence est assurée, ne serait-ce que grâce au travail et au suivi de la mission Thémis.

Votre amendement est donc satisfait. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**Mme Ségolène Amiot.** Faudra-t-il un MeToo des armées pour vous rendre compte de l'ampleur du problème ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Oui, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les armées est une priorité ; oui, nous devons aller plus loin.

On recensait 400 signalements de VSS en 2024, soit près de 50 % de plus qu'en 2023. Cette augmentation correspond-elle à un meilleur repérage ou à une aggravation de la situation ? On est en droit de se poser la question.

En la matière, nous avons procédé à 70 suspensions en 2024, contre 4 en 2023. On comptait 49 dépôts de plainte accompagnés d'un signalement au procureur en 2023 ; ils sont 207 en 2024 pour des faits commis pendant le service. Enfin, s'agissant des demandes de protection fonctionnelle, elles sont accordées dans 90 % des cas.

Nous devons continuer. Je n'ai qu'un mot d'ordre : la tolérance zéro. Les plans existent ; ils doivent être appliqués. Depuis que je suis en fonction, à chaque fois que j'ai eu à signer pour une sanction ou une protection fonctionnelle, je l'ai systématiquement fait. Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Madame la ministre, j'entends ces chiffres et ces engagements. Je connais aussi les effectifs de la cellule Thémis ; je pense qu'ils pourraient être accrus.

Nous sommes l'Assemblée nationale. Nous avons adopté tout à l'heure quatre ou cinq amendements au caractère similaire, concernant la BITD de notre pays: il s'agissait d'envoyer un signal aux industriels. De la même façon, adopter cet amendement – d'autant que, sur le fond, madame la ministre, vous êtes d'accord – enverrait un signal aux militaires ainsi qu'à toutes les jeunes femmes qui envisagent de rejoindre nos armées. (*Mme Mathilde Panot et M. Damien Girard applaudissent.*)

La représentation nationale marquerait ainsi sa conviction: il faut faire de la lutte contre les VSS dans les armées une priorité et ne rien céder en la matière. En revanche, rejeter cet amendement enverrait un mauvais signal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Récalde et M. Damien Girard applaudissent.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

**Mme Geneviève Darrieussecq.** Je rejoins les propos de M. Lachaud. Il importe d'écrire dans le rapport annexé que nous continuerons à lutter inlassablement contre les violences sexistes et sexuelles dans nos armées, leurs établissements scolaires et leurs unités militaires; il s'agit d'une priorité.

Nous avons créé à ce sujet la cellule Thémis et installé des référents mixité dans toutes les unités et dans tous les établissements scolaires, où ils ont un rôle crucial à jouer pour recueillir la parole et prendre les mesures de protection nécessaires.

Cependant, nous devons renforcer l'attractivité de nos armées auprès des femmes et garantir la sécurité de celles qui s'y engagent. Il ne me paraît pas inutile de le faire apparaître dans le rapport annexé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Récalde applaudit également.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 122.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants .....	155
Nombre de suffrages exprimés .....	95
Majorité absolue .....	48
Pour l'adoption .....	52
contre .....	43

(*L'amendement n° 122 est adopté.*) (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Mme Marie Récalde applaudit également.*)

**M. le président.** Sur les amendements n°s 283 et 676, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 144.

**M. Aurélien Saintoul.** La commission de la défense est l'une des rares commissions de l'Assemblée nationale à avoir pu se prononcer sur la réforme des retraites et le report de l'âge légal à 64 ans.

Cet amendement vise à demander au Gouvernement de mesurer l'impact de cette réforme sur l'attractivité de la profession militaire. En effet, elle a induit pour eux une perte de rémunération, en décalant la date à laquelle ils peuvent toucher leur pension. Le rapport demandé permettra de documenter cette perte de pouvoir d'achat et de niveau de vie et la façon dont elle modifie les calculs que font les militaires dans la conduite de leur carrière.

On m'a opposé l'argument selon lequel la réforme n'aurait aucun impact de ce genre et qu'aucun militaire n'avait de stratégie de carrière. C'est évidemment faux: quand on est dans les armées, on calcule, suivant l'avancée de son contrat d'engagement, si on doit le reconduire ou non, ou si on pourra cumuler un emploi avec sa pension. La réforme a donc bien un effet et je ne peux croire une seule seconde que les excellents fonctionnaires de la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) ne sachent pas le modéliser.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Conformément à ce que j'ai dit précédemment, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Incontestablement, le système des pensions militaires de retraite est aussi un outil de gestion des flux, permettant au ministère des armées de disposer des ressources humaines conformes à ses besoins, tant en effectifs qu'en qualité. Il contribue notamment à maintenir la jeunesse des personnels, qu'ils soient contractuels ou de carrière – un enjeu spécifique à la donne militaire.

Le comportement des militaires remplissant les conditions d'ouverture de leurs droits à pension fait déjà l'objet d'un suivi et d'analyses régulières, publiés chaque année, notamment dans le rapport social unique du ministère des armées et des anciens combattants.

Je rappelle par ailleurs que les limites d'âge et de durée de service n'ont pas augmenté depuis 2010 et que les objectifs fixés par nos schémas d'emploi sont atteints depuis 2024.

Dans ces conditions, et compte tenu des nombreuses données déjà rendues publiques sur ce sujet, il ne me semble pas opportun de prévoir dans la loi la rédaction d'un rapport supplémentaire. Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul.

**M. Aurélien Saintoul.** Si ma mémoire est exacte, madame la ministre, votre argumentaire a changé. Je le trouve plus fin et plus pertinent qu'en commission, en tout cas un peu plus convaincant, puisque vous faites désormais valoir que des données existent et sont publiées.

Je crois néanmoins qu'il serait utile de les rassembler, parce qu'aucune d'entre elles n'établit la corrélation entre les mesures d'âge – ou, plus largement, la réforme des retraites elle-même – et les comportements des militaires ou leurs perspectives de carrière. Sommes-nous en mesure d'établir ce lien? Je n'aurais pas été convaincu si vous aviez répondu par la négative, mais une telle analyse mérite, en tout cas, d'être menée sous l'angle que j'ai décrit, puis rendue publique.

Nous n'avons pas besoin de données brutes, relatives par exemple à un éventuel dépyramidage, mais bien de données fines sur la manière dont la réforme a été reçue dans les

armées et sur la façon dont elle a déterminé – et détermine encore – les choix de carrière des militaires, s’agissant de la prolongation ou non de leurs engagements. Je ne crois pas que vous puissiez répondre immédiatement à cette interrogation sans, par exemple, engager au préalable une enquête qualitative.

*(L’amendement n° 144 n’est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Panot.

**Mme Mathilde Panot.** Je demande une suspension de séance de cinq minutes.

**M. le président.** Elle est de droit.

### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt, est reprise à vingt-trois heures vingt-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Thibaut Monnier, pour soutenir l’amendement n° 283.

**M. Thibaut Monnier.** Nous le voyons avec l’exercice Orion : le retour de la guerre de haute intensité impose à nos militaires un surcroît de combativité, d’endurance et d’exposition aux risques de blessures, voire de mort. Chacun peut constater que les exercices, les entraînements et les missions intérieures s’inscrivent désormais dans un continuum de préparation à des engagements de grande ampleur et de haute intensité.

Or qui dit haute intensité dit aussi aggravation du risque de trouver la mort sur le territoire national, pendant un entraînement ou une préparation présentant une dangerosité particulière. Ce risque-là est-il suffisamment reconnu par nos armées ? La réponse est non.

Non, car un militaire qui décéderait au cours d’un exercice de haute intensité tel qu’Orion serait laconiquement reconnu comme « mort en service ». « Mort en service » : voilà la mention administrative sans âme qui sera attribuée suite au décès de deux de nos soldats ce matin lors d’une plongée particulièrement dangereuse.

Nous comptons ainsi plus de 130 oubliés de la nation : des militaires dont les enfants ne sont pas reconnus pupilles de la nation, dont les veuves ou les veufs ne perçoivent que la moitié de la pension de réversion et dont le nom ne peut être inscrit sur aucun monument.

À l’heure du réarmement moral de la nation, je regrette que le projet de loi actualisant la programmation militaire n’engage pas une véritable refonte des mentions honorifiques. Une telle réforme enverrait pourtant un message clair à tous ceux qui combattent pour la France : si vous perdez la vie en opération ou à l’entraînement, la nation doit soutien et assistance à vos proches, en reconnaissance de votre engagement.

Cet amendement vise donc à étendre la mention « mort pour le service de la Nation » à tous les militaires qui décèdent accidentellement sur le territoire national lors

d’un exercice ou d’un entraînement présentant une dangerosité particulière. C’est un combat de justice et de mémoire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

**M. le président.** Quel est l’avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** La mort en service est toujours un drame, pour les familles comme pour les camarades de l’unité concernée. C’est la raison pour laquelle il existe aujourd’hui trois mentions organisées selon une gradation claire : « mort pour le service de la République », « mort pour le service de la Nation » et « mort pour la France ».

La mention « mort pour le service de la République », qui fait l’objet d’une appréciation formulée par la ministre, nous semble la meilleure façon d’honorer nos militaires morts à l’entraînement. Votre amendement est donc satisfait.

**M. le président.** Quel est l’avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Comme vous l’avez rappelé, toute mort d’un soldat est évidemment dramatique pour la famille, les proches et les frères d’armes, mais aussi pour la nation. Comme le rapporteur vient de l’indiquer, un dispositif reposant sur trois mentions a été instauré en 2021. Chacune correspond aux circonstances dans lesquelles le décès est survenu. Le Gouvernement est attaché à cette différenciation de la reconnaissance selon les circonstances du décès.

La nécessité de mieux prendre en compte les décès intervenant en préparation opérationnelle a d’ailleurs conduit à remplacer l’ancienne mention « mort en service » par celle de « mort pour le service de la République », afin de mieux souligner l’engagement du militaire au service de celle-ci.

Les décès survenus lors d’un entraînement ou d’une préparation opérationnelle, aussi malheureux soient-ils, ne peuvent être assimilés ni à ceux survenus au combat – qui relèvent de la mention « mort pour la France » –, ni à ceux résultant de l’acte volontaire d’un tiers, qui relèvent de la mention « mort pour le service de la Nation ».

Tel est le fondement de ces trois mentions, dont les intitulés ont précisément été revus afin de mieux reconnaître l’engagement du militaire décédé au service de la République. C’est bien là l’essentiel.

Pour cette raison, j’émets un avis défavorable à votre amendement visant à étendre la mention « mort pour le service de la Nation » aux militaires décédés accidentellement lors d’un entraînement ou d’un exercice à risque sur le territoire national, dès lors que la mention « mort pour le service de la République » répond désormais à cette situation.

**M. le président.** Je mets aux voix l’amendement n° 283.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	119
Nombre de suffrages exprimés .....	105
Majorité absolue .....	53
Pour l’adoption .....	47
contre .....	58

*(L’amendement n° 283 n’est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 390 de M. Aurélien Saintoul est défendu.

*(L'amendement n° 390, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. José Gonzalez, pour soutenir l'amendement n° 676.

**M. José Gonzalez.** Je pense que nous serons d'accord : il est important d'insister sur le volet du recrutement. L'actualisation de la programmation militaire vous offre l'occasion de remédier à la principale lacune du texte : son insincérité. Je sais que ce mot ne vous plaît pas, madame la ministre, mais il reviendra souvent au cours de nos débats.

Il convient de distinguer le recrutement général du recrutement visant spécifiquement des compétences de pointe, ce dernier devant faire face à une concurrence acharnée du secteur privé. Certains postes, notamment liés au cyber ou à l'intelligence artificielle, font logiquement partie des domaines dits prioritaires établis par la LPM. Or les documents transmis par le ministère ne permettent pas de distinguer les dynamiques de recrutement global des dynamiques propres aux domaines que vous avez jugés prioritaires. Il serait de bonne politique de faire preuve de transparence envers la représentation nationale. Je vous appelle donc à communiquer chaque année les chiffres du recrutement en distinguant bien ces deux catégories, pour que nous puissions y voir plus clair.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yannick Chenevard, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Vous l'avez dit vous-même, monsieur Gonzalez, je rejette l'accusation d'insincérité.

Le ministère, en procédant à 27 000 recrutements externes par an, renouvelle annuellement plus de 10 % de ses effectifs. Ces volumes importants lui offrent la possibilité de faire basculer l'effort d'une capacité à une autre ou de faire évoluer les métiers au sein d'un même domaine.

Les créations nettes d'emplois autorisées chaque année, soit 2 % du volume des recrutements en 2025, correspondent au volume résiduel d'emplois qui ne peuvent pas être créés par transformation interne ou par bascule d'effort. Entre 2024 et 2025, 66 emplois nets ont été créés dans le domaine du renseignement au titre du schéma d'emploi, mais 292 emplois y ont été créés grâce aux marges dégagées dans d'autres domaines, par exemple dans le domaine financier. La création nette d'emplois s'ajoute au transfert de postes d'un secteur à un autre.

Si la distinction est pertinente entre renouvellements de personnel et créations nettes, un schéma d'emploi ne peut inclure les renouvellements. C'est pourquoi je suis défavorable à l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 676.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	120
Nombre de suffrages exprimés .....	116
Majorité absolue .....	59
Pour l'adoption .....	44
contre .....	72

*(L'amendement n° 676 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Édouard Bénard, pour soutenir l'amendement n° 749 rectifié.

**M. Édouard Bénard.** Sans même rappeler que ce type d'objectif répond aux injonctions otaniennes, j'en reviens au débat de fond que nous avons tenu hier soir. Nous estimons que les arbitrages budgétaires doivent être rendus en fonction du cadre stratégique et des besoins de notre défense, non en fonction d'objectifs de dépenses, qui plus est exprimés en pourcentage de PIB, mesure par définition fluctuante. C'est pourquoi nous demandons la suppression de l'alinéa mentionnant l'objectif de dépense de 2,5 % du PIB.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Nous avons en effet tenu ce débat hier, il n'est donc pas utile d'y revenir. Le pourcentage de PIB est un indicateur important qui permet de se comparer à d'autres nations. C'est un indicateur parmi d'autres, mais il est opérant.

L'exposé sommaire de votre amendement présente une contradiction flagrante. Chacun peut constater l'inquiétude que suscitent le désengagement militaire des États-Unis et la crise de l'alliance transatlantique ; dans ce contexte, comment pouvez-vous dire qu'investir dans notre défense a pour seul objectif de faire plaisir à M. Trump ?

Si vous voulez une défense nationale puissante, il faut vous référer à l'époque du général de Gaulle : on dépensait alors 3,5 % du PIB en moyenne pour la défense. Si vous aviez voté ces budgets autrefois, vous seriez plus audible à présent ! Avis défavorable.

**M. Emeric Salmon.** Ils ne les auraient pas votés, puisque c'est contre le communisme que la France se défendait !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je considère que de tels indicateurs permettent d'évaluer les marges de progrès de l'effort de défense, je suis donc défavorable à l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Je comprends mal ces échanges. Nous débattons de l'amendement n° 749 rectifié, qui vise à supprimer l'alinéa 16. Or l'alinéa 16 correspond au tableau donnant le nombre d'appelés au service national, non à l'objectif de dépense de 2,5 % du PIB.

Peut-être notre collègue a-t-il fait erreur en présentant son amendement, mais comment expliquer que le rapporteur et la ministre ne s'en soient pas rendu compte et n'aient pas répondu au sujet des appelés au service national ?

Nous sommes partisans de la suppression de l'alinéa 16, car nous sommes opposés au service national : il nous paraît indispensable de supprimer cette disposition pour empêcher une telle ineptie. En tout cas, monsieur le rapporteur, j'aimerais avoir votre avis sur le texte de l'amendement

sur lequel nous nous apprêtons à voter, non sur son exposé sommaire. Notre collègue, la ministre et le rapporteur ont pu se tromper – étant donné l'heure tardive, cela peut arriver –, mais l'alinéa 16, visé par le dispositif de l'amendement, concerne bien les appelés.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Visiblement, nous ne parlons pas de la même chose : l'exposé sommaire et ma réponse concernaient l'alinéa 22, mais le texte de l'amendement se rapporte à l'alinéa 16. J'ai effectivement répondu sur le mauvais alinéa.

**Mme Sandra Regol.** Alors il faudrait répondre sur le bon alinéa !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je dois dire que je me suis référée à l'alinéa 16 du rapport annexé dont je dispose. Je lis bien : « Sur le plan budgétaire, ces surmarchés permettent d'atteindre un effort de défense de 2,5 % du produit intérieur brut en 2030. » C'est sur ce texte que je me suis appuyée pour répondre.

*(L'amendement n° 749 rectifié n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Sur l'amendement n° 579 rectifié et sur l'amendement n° 286, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Romain Tonussi, pour soutenir l'amendement n° 579 rectifié.

**M. Romain Tonussi.** Les ambitions du Gouvernement en matière de réserve et de service militaire appellent une attention particulière portée à l'infrastructure, gros point noir de nos armées depuis des années.

Tous les rapports démontrent que la situation ne cesse de s'aggraver : l'état des infrastructures d'hébergement comme des infrastructures de travail devient très préoccupant. Accueillir une telle masse d'hommes et de femmes tout en améliorant les conditions de travail des engagés d'active nécessitera forcément des investissements particulièrement lourds. Nous peinons à imaginer comment les financements pourraient être à la hauteur d'une telle hausse des besoins, alors que la dette grise ne cesse de se creuser depuis des années.

Cette alerte porte sur un besoin structurant de nos forces armées qui, s'il n'est pas satisfait, empêchera d'atteindre les objectifs d'engagement et de fidélisation de la réserve et du service volontaire.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** L'amendement pose de justes questions qui appellent de justes réponses. De plus, il est bien rédigé. Avis favorable. (« Ah ! » et « Bien ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Pour la bonne compréhension de chacun et pour m'assurer que nous parlons tous de la même chose, je reviens brièvement à l'amendement précédent. Nous débattons du texte de la commission ; or

l'alinéa 16 du rapport annexé au texte de la commission concerne bien l'objectif de dépense de 2,5 % du PIB. Il importe que chacun ait les mêmes références, sans quoi nos débats risquent d'être quelque peu ésotériques.

Je reviens à l'amendement n° 579 rectifié, qui vise à mentionner dans le projet de loi qu'il faut porter une attention particulière au financement des infrastructures et à l'acquisition des petits équipements au profit de la réserve et du service national.

Nous avons déjà décliné cela dans des plans d'équipement et d'infrastructure comprenant des lignes budgétaires cohérentes avec la poursuite de l'augmentation des effectifs de la réserve et avec la montée en puissance du service national. De plus, la commission de la défense a adopté un amendement prévoyant la remise, dans les six mois suivant la promulgation de la loi, d'un rapport évaluant la capacité de prise en charge par les forces armées des appelés du service national, en insistant sur les infrastructures et sur l'équipement. L'amendement n° 579 rectifié me semble donc satisfait et je vous demande de le retirer. À défaut, avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur.

**M. Sébastien Saint-Pasteur.** Je regrette le retrait de l'excellent amendement n° 95 de M. Yannick Chenevard, qui portait sur le même alinéa et visait à remplacer le mot « appelés » par le mot « volontaires ». Le service national étant fondé sur le volontariat, le mot « appelé » n'a pas de sens. Il convoque un champ sémantique et un imaginaire inopérants. Notre collègue le soulignait dans son amendement et j'invite le Gouvernement à le reprendre, par souci de cohérence.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 579 rectifié.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	108
Nombre de suffrages exprimés .....	86
Majorité absolue .....	44
Pour l'adoption .....	53
contre .....	33

*(L'amendement n° 579 rectifié est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

### **Rappel au règlement**

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour un rappel au règlement.

**M. Aurélien Saintoul.** Il concerne la clarté de nos débats. Mme la ministre vient de nous apporter une précision quant à l'alinéa en discussion ; M. Saint-Pasteur, pour sa part, s'est référé à un amendement retiré, concernant le service national et portant sur l'alinéa 16, non sur l'alinéa 22. Cela prouve que nous avons tous travaillé sur des versions différentes du texte et que nos références pourraient être décalées pour toute la suite du texte.

**M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Il n'y avait qu'à faire attention ! Nous avons bien travaillé, nous !

**M. Aurélien Saintoul.** Cela compliquera nos débats. Je pense que nous avons besoin d'une petite suspension de séance pour faire le point. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR, DR et Dem.*)

Nos camarades communistes ont visiblement travaillé sur une version dans laquelle le service national est traité à l'alinéa 22, les rapporteurs et notre groupe sur une version dans laquelle il est traité à l'alinéa 16, et ainsi de suite. Ce décalage risque de se répercuter sur la totalité des amendements à venir. (*M. Antoine Léaument applaudit.*) Le site internet de l'Assemblée nationale...

**M. Antoine Léaument.** Il ne fonctionne pas !

**M. Aurélien Saintoul.** Il fonctionne, mais il présente une version du texte de la commission dans laquelle le service national est traité à l'alinéa 16.

Nous risquons d'avoir beaucoup de travail demain matin pour corriger ces différences, mais pour l'instant, ne serait-ce que pour s'accorder sur les prochains amendements, nous avons besoin de quelques minutes de pause. Je demande donc une suspension de séance.

**M. le président.** Elle est de droit.

#### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-deux, est reprise à vingt-trois heures quarante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### **Article 1<sup>er</sup> et rapport annexé (suite)**

**M. le président.** La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, pour soutenir l'amendement n° 711.

**M. Charles Sitzenstuhl.** Nous abordons la discussion relative au nouveau service national. Pour le moment, à l'alinéa 17 du rapport annexé, il est prévu que le service national vise trois objectifs : « renforcer le pacte noué entre notre nation et notre armée, renforcer la capacité de résistance de notre nation et consolider la formation de nos jeunes ». Bien entendu, je souscris pleinement à ces trois objectifs.

De manière cohérente avec les positions que je défends dans le cadre de l'examen de ce texte, il me semble important d'ajouter un quatrième objectif, celui de sensibiliser la jeunesse à l'Europe de la défense.

C'est une dimension fondamentalement nouvelle par rapport au service national tel qu'il existait avant sa suppression sous la présidence de Jacques Chirac, une dimension qui contribue à distinguer le nouveau service national de l'ancien. La situation a changé depuis trente ans : l'Union européenne et la politique européenne de sécurité et de défense sont nées et les menaces ont profondément changé. L'invasion de l'Ukraine par la Russie est aussi un événement fondamental. Chacun comprend que, désormais, nos armées ne peuvent

évoluer sans renforcer leur coopération avec les alliés et les amis européens, dans un contexte où l'Otan est beaucoup moins solide qu'auparavant.

Il me semble donc normal que des engagés au service national, qui seront peut-être plus tard des soldats professionnels, soient sensibilisés à l'Europe de la défense.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** D'après le rapport annexé, le service national a pour objectif de « renforcer le pacte noué entre notre nation et notre armée » et de renforcer la capacité de défense de notre nation. Dans le monde tel qu'il est, dans l'Europe telle qu'elle existe, dans la définition des menaces dont nous parlons depuis que nous avons commencé nos débats, nul ne pense qu'une menace viserait la France seule : c'est évidemment notre continent tout entier qui serait concerné. C'est donc l'alliance des nations libres dans un même combat qui aboutira, nous l'espérons, à la sécurité collective.

Alors à quoi bon agiter des chiffons rouges ? La défense de la nation, aujourd'hui, c'est aussi la défense de l'Europe avec nos alliés européens. Il n'est pas nécessaire de l'inscrire dans un texte.

L'amendement n° 711 est satisfait. L'avis de la commission est donc défavorable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Je partage en tout point les arguments développés par le rapporteur. L'avis du Gouvernement est donc défavorable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Stéphanie Galzy.

**Mme Stéphanie Galzy.** Soyons francs. Cher collègue, avec l'amendement n° 711, vous ne cherchez pas à informer les jeunes, vous cherchez à leur faire avaler votre vision européenne de la défense. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*) Vous voulez utiliser le service national pour diffuser une idéologie politique et non pour servir l'intérêt du pays.

Parler de sensibilisation à l'Europe de la défense, c'est une manière polie de dire que vous souhaitez habituer la jeunesse à l'idée que la souveraineté militaire pourrait être transférée ailleurs, dans des structures supranationales qui n'ont de comptes à rendre à personne. Vous présentez cela comme une évidence alors que c'est un choix politique lourd, contesté et qui engage directement l'indépendance des nations.

La défense n'est pas un terrain de communication,...

**M. Damien Girard.** C'est pourtant ce que vous en faites en permanence !

**Mme Stéphanie Galzy.** ...mais un garant de la liberté du peuple. Le service national n'a pas vocation à devenir un outil d'orientation idéologique ni un cheval de Troie pour vos projets mortifères qui diluent les responsabilités et qui les affaiblissent.

Vous voulez que les jeunes apprennent à penser Europe avant même de penser nation. Eh bien non ! La défense n'est pas un slogan mais la liberté d'un peuple, et cette liberté ne se délègue pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. Laurent Jacobelli.** Bravo !

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Saintoul.

**M. Aurélien Saintoul.** Encore merci, monsieur Sitzenstuhl, car à chaque fois que vous engagez une discussion, il y a une sorte de moment de vérité du fait de la confrontation des idées au sein même de la majorité. Hier, vous m'avez donné l'occasion d'être d'accord avec M. le rapporteur. Aujourd'hui, je n'ai l'occasion d'être d'accord ni avec lui ni avec vous, mais en tout cas, quelque chose surgit.

Je ne suis pas du tout d'accord avec les arguments déployés par le rapporteur : je ne crois pas du tout que l'amendement n° 711 consiste à brandir un « chiffon rouge ». Je ne comprends même pas le rapport entre ces propos et l'amendement.

Toutefois, je ne suis pas non plus d'accord avec l'amendement n° 711. En effet, je ne vois pas pourquoi on pourrait s'imaginer que le service national a une autre fonction que d'assurer la sécurité, la défense et la protection. J'entends les collègues d'extrême droite pousser les hauts cris et dire qu'il faut d'abord être sensibilisés à la défense nationale avant d'être sensibilisé à l'Europe ou autre chose – que sais-je ? Je rappelle que nous parlons de personnes qui s'engagent dans le service national : nous pouvons supposer qu'ils sont déjà sensibilisés à la défense nationale, sans quoi leur action n'aurait pas de sens.

Il faut savoir raison garder. Il s'agit en quelque sorte d'un amendement d'appel, parce qu'un service national n'a pas pour fonction principale de faire l'éducation civique de ceux qui s'engagent.

En plus, il faut bien le dire : qu'est-ce que l'Europe de la défense ? Nous n'avons pas fini d'en discuter. Peut-être y aura-t-il un module de formation ouvrant à une réflexion générale pour comprendre les enjeux autour de la sécurité de l'Europe, mais inscrire dans la loi qu'il faut sensibiliser à l'Europe de la défense est trop imprécis ; cela ne peut pas marcher. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

(*L'amendement n° 711 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Caroline Yadan, pour soutenir l'amendement n° 621.

**Mme Caroline Yadan.** Il vise à compléter l'alinéa 17 du rapport annexé par les mots « y compris ceux établis hors de France ». En effet, cet alinéa affirme à juste titre l'ambition de renforcer le lien entre la jeunesse et les armées. C'est un objectif essentiel auquel les 700 000 jeunes Français établis hors de France sont liés.

Il est crucial de réaffirmer l'importance d'inclure les Français de l'étranger dans les dispositifs de promotion de la citoyenneté et dans la sensibilisation à l'esprit de la défense, car ces jeunes Français à l'étranger sont bien sûr des Français à part entière. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dont celui de contribuer à l'effort de défense nationale.

Souvent immergés dans un environnement multiculturel et exposé sur le plan géopolitique, ils disposent en outre de compétences précieuses pour les forces vives de la nation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Cet amendement manifeste une certaine logique : si on est favorable au service national volontaire, il faut en effet l'ouvrir aux Français hors de France. Cependant, il me semble que l'amendement n° 621 est satisfait, étant donné que le service national est ouvert à tout Français. Le fait d'être établi hors de France n'enlève pas la nationalité française.

En revanche, il y a un problème relatif à la journée défense et citoyenneté (JDC) car de nombreux Français établis hors de France n'y ont pas accès ou n'y ont accès que trop difficilement. Je pense que l'amendement aurait dû porter sur la JDC, qui sera rebaptisée « journée de mobilisation » si le texte est adopté. En effet, il y a, en la matière, une véritable inégalité entre les Français. L'obligation d'effectuer la JDC pour pouvoir passer le bac ou pour d'autres démarches complexifie la vie des jeunes Français hors de France car, dans certains pays, la JDC n'est organisée qu'une fois tous les deux ou trois ans ; parfois, il faut même prendre l'avion jusqu'au pays voisin pour y participer. C'est véritablement pénalisant.

En revanche, pour le service national volontaire, s'il y a un amendement satisfait, c'est bien l'amendement n° 621 qui affirme que les Français établis hors de France sont des Français. J'ose espérer que nous le savions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

(*L'amendement n° 621 est adopté.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Caroline Colombier, pour soutenir l'amendement n° 286.

**Mme Caroline Colombier.** Lorsque l'on évoque le lien entre l'armée et la nation, la sensibilisation de nos jeunes à la défense, l'instauration d'un service national militaire volontaire, on ne peut faire l'impasse sur ce que nous ignorons pourtant volontairement, à savoir que nous ne pouvons défendre ce que nous aimons, et que nous ne pouvons aimer que ce que nous connaissons.

Force est de constater que les savoirs fondamentaux, à commencer par l'amour de la France – il ne s'agit pas d'un gros mot mais d'un beau mot –, de son histoire et de sa géographie et la transmission d'une idée de sa grandeur sont totalement occultés par le système éducatif dont le Gouvernement a la charge. Sans parler de l'effondrement du niveau scolaire de nos enfants, il y a une urgence absolue à réveiller dans l'âme de nos jeunes l'amour de la France, trop souvent mis de côté par des programmes scolaires erratiques.

Voter une loi de programmation militaire, c'est discuter un budget mais cela offre aussi l'occasion de transmettre et de prendre les moyens nécessaires pour que les jeunes comprennent que la France est belle, qu'elle est grande, qu'elle mérite qu'on la serve et qu'on la défende.

L'amendement n° 286 relève à ce point du bon sens, il est à ce point nécessaire à l'action de l'éducation nationale, que je ne peux qu'espérer un avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** La force d'un pays, c'est sa force d'âme. Nous savons que si la jeunesse de France a résisté en 1914, c'est parce qu'elle avait été formée par les « hussards noirs » de la République qu'a célébrés Charles Péguy et qui ont fait de la France ce qu'elle est devenue. Nous connaissons aussi l'importance de livres comme *Le Tour de la France par deux enfants*.

Cela étant dit, il reste compliqué de donner, dans le cadre d'une loi de programmation militaire et du rapport annexé, des injonctions à l'éducation nationale. Des choses sont faites ; pensons aux classes de défense et de sécurité globale et aux trinômes académiques qui fonctionnent bien dans de nombreux départements. J'observe, par exemple, que c'est le cas chez moi, en Seine-et-Marne.

La commission a émis un avis défavorable sur l'amendement n° 286. Cependant l'avis des deux rapporteurs est favorable, à titre personnel.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Sur le fond, je pense que tout le monde ne peut que souhaiter la consolidation de l'esprit de défense. Cela vient d'être dit, le ministère de l'éducation nationale est impliqué dans le parcours de citoyenneté, dans le développement des classes de défense et dans l'enseignement de la défense, qui constituent des bases solides pour la transmission des valeurs civiques et de l'esprit de défense. C'est la raison pour laquelle je considère que l'amendement est satisfait. Avis défavorable.

**Mme Caroline Colombier.** C'est le RN, donc avis défavorable !

**M. Théo Bernhardt.** Quel sectarisme !

**Mme Catherine Vautrin, ministre.** Non, ce n'est pas vrai !

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** J'ai entendu la collègue parler de l'amour de la France et je me permets d'ajouter quelques mots, car je crois qu'on ne fait pas aimer la France en disant que l'école doit devenir l'antichambre du recrutement du service militaire. Ce n'est pas cela, pour nous, l'amour de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme Caroline Colombier.** Ce n'est pas ce que j'ai dit !

**M. Antoine Léaument.** On aime la France quand on est fidèle à son histoire révolutionnaire et à son drapeau tricolore, qui est né de la Révolution. Puisque nous sommes encore, pour deux minutes, le 5 mai, je vous rappelle que c'est la date anniversaire de l'ouverture des États généraux de 1789.

**M. Théo Bernhardt.** La France n'a pas commencé en 1789 !

**M. Antoine Léaument.** À mon sens, on aime la France quand on se défie du pouvoir exécutif, surtout lorsqu'il est illégitime. On aime la France quand on défend la République et ses valeurs, la liberté, l'égalité et la fraternité.

**Mme Anne-Laure Blin.** Ça n'est pas votre cas !

**M. Antoine Léaument.** Cette devise est peut-être écrite un peu trop haut dans l'hémicycle pour que vous le voyiez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs des groupes EPR et DR.*) On aime la France quand on combat ses adversaires, ceux qui siègent là-bas (*L'orateur désigne les bancs les plus à droite de l'hémicycle. – Exclamations sur les bancs du groupe RN*), qui défendent un programme raciste et xénophobe ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Les exclamations se poursuivent sur les bancs du groupe RN.*)

On aime la France quand on est fidèle aux valeurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que vous avez encore bafouée dans la proposition de loi de M. Rodwell qui vient d'être adoptée ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Bref, on aime la France quand on fait tout l'inverse de ce que vous faites depuis cinq ans. L'année prochaine, avec Jean-Luc Mélenchon, vous verrez ce que c'est qu'aimer la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Laurent Jacobelli.** Attention, il y a un fiché S derrière vous ! (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.** Vos rapporteurs rappellent que la France n'est pas née en 1789. Elle est née avec tous ces rois qui ont fait la France (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) et qui font aussi partie de son histoire ! Elle a commencé avec le baptême de Clovis ! (*Mêmes mouvements.*) Nous défendons la République, mais nous n'oublions pas que la France a une histoire millénaire ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR et DR.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 286.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	101
Nombre de suffrages exprimés .....	93
Majorité absolue .....	47
Pour l'adoption .....	44
contre .....	49

(*L'amendement n° 286 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Vous souhaitez faire un rappel au règlement, monsieur Léaument ? Sur le fondement de quel article ?

**M. Antoine Léaument.** Sur le fondement d'un article de la Constitution, que je cherche.

**M. le président.** Vous ne trouvez pas et ce n'est manifestement pas un rappel au règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

**ORDRE DU JOUR  
DE LA PROCHAINE SÉANCE**

**M. le président.** Prochaine séance, demain, à quatorze heures :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à la restitution de biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite ;

Suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

La séance est levée.

*(La séance est levée à minuit.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra